

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022 A 20 H 30

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : 9 avril 2022

Présents	Marc LEDURE, Florent PIERRON, Philippe STEIMETZ, Guy BILTHAUER, Yannick DUPIRE, Fanny THIEBAUT, Vianney PERRIN, Didier THIRY, Laetitia CAVENEL
Absent excusé	Arnaud DEMUYNCK, Anthony PFEFFER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame Laetitia CAVENEL est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2022.

Monsieur le 1^{ER} adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 février 2022.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité,

COMPTE DE GESTION 2021. DCM N°002/2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et celui de tous les titres de recette émis et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

DECIDE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021. DCM N°003/2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc LEDURE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Arnaud DEMUYNCK, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte à l'unanimité de la présentation du compte administratif 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021. DCM N°004/2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 96.349,88 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	+ 96 349,88
Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	+ 96 349,88
Solde d'exécution d'investissement (besoin de financement) (excédent de financement)	+ 56 926,21
Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	- 422 245,61
Besoin de financement	365 319,40
DECISION D'AFFECTATION AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	96 349,88 0

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022. DCM N°005/2022.

Le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal l'état de notification des bases d'imposition des taxes foncières (bâties et non bâties) pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259

SUBVENTIONS 2022. DCM N°006/2022

Le 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur la répartition des subventions à verser aux associations pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Florent PIERRON, n'a pas pris part au vote).

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

CONSEIL DE FABRIQUE D'ANTILLY	250 €
UNE ROSE UN ESPOIR	150 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	450 €
Running Club Rives de Moselle	200 €
Les restaurants du cœur	150 €

**APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS SUITE AU PASSAGE A LA NOMENCLATURE
M57. DCM N°007/2022**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, avoir entendu les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

BUDGET PRIMITIF 2022. DCM N°008/2022

Le 1er adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 649.284,74 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 217.831,00 €.

Le conseil Municipal, après avoir entendu les explications du 1er adjoint et en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2022 tel que défini ci-dessus.

**SALLE COMMUNALE : CREATION D'UN POINT D'EAU EXTERIEUR POUR TRAITEURS. DCM
N°009/2022**

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que le lot N°12 CHAUFFAGE du marché de la salle communale nécessite des modifications pour un montant de 2.250,00 € HT afin de créer un point d'eau à l'extérieur

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCePTE l'avenant n°1 au marché de travaux de la salle communale lot N°12 avec l'entreprise SA LORRY pour un montant 2.700,00 € TTC pour la création d'un point d'eau extérieur.

AUTORISE le Maire à le signer.

**VIDEO PROTECTION : CREATION D'UN POINT DE SURVEILLANCE AU FOND DU PARKING DE
LA SALLE COMMUNALE. DCM N°010/2022**

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de créer un point de surveillance pour la salle communale, cela nécessite un avenant aux travaux avec STRADEST et ATOME ENERGIE pour des travaux complémentaires

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTÉ l'avenant au marché de travaux de la salle communale pour le lot n°1 voirie avec l'entreprise STRADEST pour un montant 2.745,60 € TTC pour le terrassement et pour le lot n° 11 électricité avec l'entreprise ATOME ENERGIE pour un montant 1.756,80 € TTC pour l'installation des fourreaux.

AUTORISE le Maire à les signer.

AMISSUR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFONTE DE L'ILOT D'ENTREE OUEST.
DCM N°011/2022

Le 1^{er} adjoint présente au conseil Municipal le dossier avant-projet pour les travaux de refonte de l'ilot de l'entrée ouest qui s'élève à 62.832,80 € HT soit 75.399,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention dans le cadre de l'Amissur.

La charge nette de la collectivité sera couverte par des fonds libres.

S'ENGAGE à effectuer ces travaux et à assurer la couverture financière à la charge de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 10.

Antilly, le 14 avril 2021.

Le Maire,

Arnaud DEMUYNCK

L'Adjoint au Maire
Florent PIERRON

